



REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

LOCATION :

- La salle peut contenir au maximum 120 personnes assises et 360 personnes debout
- La personne chargée de la location est Mme BREMBATI Jocelyne
- La salle peut être mise à la disposition du locataire du vendredi 20h30 au lundi 9h00
- Remise des clés : entre 9h00 et 10h00 le lundi. Possibilité de laisser les clés dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.
- Prix de la location : se renseigner en mairie
- Les normes de sécurité autorisent uniquement de réchauffer les aliments

DÉCORATION :

- Ne rien accrocher au plafond en dehors des crochets aimantés en place
- Seuls sont autorisés les photos, ballons, guirlandes ... sur les crochets existants

TÉLÉPHONE :

- Ne peut être utilisé que pour les appels d'urgence.

ENTRETIEN :

- Se servir des produits d'entretien mis à disposition pour le nettoyage
- Ranger les tables, les chaises et les accessoires propres sur les équipements appropriés, et laisser la vaisselle propre
- Pour les personnes n'ayant pas contracté le forfait « Ménage » à 75 €, nettoyer la salle, les sanitaires et la tisanerie
- Employer des sacs poubelle et les fermer correctement
- Faire le tri sélectif. Un container pour les verres se trouve le long de la salle polyvalente, et un container pour les autres déchets recyclables se trouve sur le parking du cimetière
- Déclarer et payer la vaisselle cassée

IMPORTANT :

- Pour toute détérioration sur les murs, portes, plafonds, la remise en état sera facturée au locataire
- En cas de problème important, contacter : M. NÉE Marcel au 02.33.44.57.32, M. BARBÉ Stéphane au 02.33.20.37.55, Mme TRAVERS Chantal au 02.33.44.49.32 ou Mme COLARD Antoinette au 02.33.43.90.82
- Un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle.

Fait à Tollevast,
Le 20 juin 2019,
Le Maire,
Stéphane BARBÉ